

Décret n° 2012- 26 du 20 janvier 2012  
portant nomination des membres du Conseil  
d'Administration du Conseil de Régulation, de  
Stabilisation et de Développement de la Filière Café-  
Cacao en abrégé « le Conseil du Café-Cacao »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** l'ordonnance n° 2011-481 du 28 décembre 2011 fixant les règles relatives à la commercialisation du café et du cacao et à la régulation de la filière Café-Cacao ;
- Vu** le décret n° 2010-01 du 04 décembre 2010 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2011-101 du 1<sup>er</sup> juin 2011 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011-118 du 22 juin 2011 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-06 du 16 janvier 2012 portant dénomination de l'Organe de Gestion, de Développement, de Régulation de la Filière Café-Cacao et de Stabilisation des prix du Café et du Cacao ;
- Vu** le décret n° 2012-07 du 16 janvier 2012 portant composition du Conseil d'Administration du Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao,

## DECRETE

**Article 1 :** Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao, les personnes ci-après :

### **Représentants de l'Etat**

- 1) Au titre de la Présidence de la République :
  - Monsieur **Lambert KOUASSI KONAN**.
- 2) Au titre de la Primature :
  - Monsieur **André Deya OUATTARA**, Enseignant Chercheur.
- 3) Au titre du Ministère de l'Industrie :
  - Monsieur **AGUIE Amaffon Germain**, Directeur de Cabinet.
- 4) Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances :
  - Monsieur **N'DRI Kouadio Pierre Narcisse**, Directeur Général de l'Economie.
- 5) Au titre du Ministère de l'Agriculture :
  - Monsieur **ASSANVO N'Guetta Honoré**, Conseiller Technique du Ministre.
- 6) Au titre du Ministère du Commerce :
  - Monsieur **Moussa Claude KONE**, Directeur de Cabinet.

### **Représentants de l'Interprofession de la Filière Café-Cacao et de l'Organisation Professionnelle des Banques et Assurances**

- 1) Au titre du Collège des Producteurs et à titre transitoire :
  - Monsieur **YAO Mé**, Producteur à Méagui ;
  - Monsieur **BOA Bonzou**, Producteur à Abengourou ;
  - Monsieur **KONE Mamadou**, Producteur à Duékoué.

- 2) Au titre du Collège des Transformateurs :
  - Monsieur **Benjamin BESSI**.
- 3) Au titre du Collège des Exportateurs :
  - Monsieur **KONE Ismaël Mamadou Pierre**.
- 4) Au titre du Collège des Banques et Assurances :
  - Monsieur **Souleymane DIARRASSOUBA**, Président de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire.

**Article 2** : Le mandat des membres du Conseil d'Administration est de trois ans. Il court à compter de la mise en place de celui-ci.

**Article 3** : Le Ministre de l'Agriculture et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 20 janvier 2012

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original  
Le Secrétaire Général du Gouvernement



*Sansan KAMBILE*  
Magistrat